2026_CGV_Cartographie_et_sig

# Conditions générales de ventes des actions de formation

## OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute action de formation implique, pour le client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont la Convention de formation, le devis, les Conditions de vente et la facture.

## OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire, Élisabeth LAURIOL s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus. À l'issue de la formation, Élisabeth LAURIOL remet au client une attestation de présence pour chacun des participants.

## OBLIGATIONS DU CLIENT

Élisabeth LAURIOL fait parvenir au client la convention de formation en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le client s'engage à retourner à Élisabeth LAURIOL un exemplaire de la convention, signé, dans les plus brefs délais et avant le début de l'intervention. Si le versement d'un acompte ou de tout ou partie du coût de la formation est prévue dans les clauses financières. La convention signée doit être accompagnée du règlement demandé.

Si un OPCO règle tout ou partie de la facture, le Client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à Élisabeth LAURIOL l'attestation de prise en charge.

S'il est une personne physique, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la Convention. Passé ce délai, il règle à Élisabeth LAURIOL 30% du prix de la formation sauf stipulation expresse de la part de Élisabeth LAURIOL (art. 6353-6 et 6353-7 du Code du Travail). L'acompte restera acquis à Élisabeth LAURIOL si le client renonce à la formation. En cas de formation sur site, le client met à la disposition de Élisabeth LAURIOL l'équipement adéquat, notamment une pièce équipée pouvant accueillir tous les participants dans des conditions favorables. Il fait lui-même son affaire de la convocation des participants, sauf accord avec Élisabeth LAURIOL, et s'assure de leur présence.

## PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENTS

Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires. Pour les formations intra-entreprises, une facture est émise à l'issue de l'intervention ou en fin de mois si l'opération se déroule sur plusieurs mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois. Le règlement est immédiatement exigible. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Élisabeth LAURIOL se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

## RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Il appartient au client de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de la formation par l'OPCO dont il dépend.

## CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, et après les 10 jours légaux de rétractation s'il est une personne physique, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Sommes entendu que les sommes payées par le client, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur agréé. Toutefois, si Élisabeth LAURIOL organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des disponibilités, et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

Elisabeth LAURIOL - Cartographie et SIG 45, Lot. San Boviéri - 1205 Route Blanche 13120 GARDANNE
06 30 41 18 41 - e.lauriol@cartographie-et-sig.fr SIRET 45366665300028 - APE 7490B Numéro OF : 93131224813

2026_CGV_Cartographie_et_sig

## INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à Élisabeth LAURIOL en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Élisabeth LAURIOL pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client, Élisabeth LAURIOL, et le formateur, gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, Élisabeth LAURIOL et le formateur se réservent le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

## LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Élisabeth LAURIOL et le client relèvent de la Loi française. Le fait pour Élisabeth LAURIOL de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX EN PROVENCE quel que soit le siège ou la résidence du client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Élisabeth LAURIOL qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Élisabeth LAURIOL son siège social : 1205 Route Blanche, 45 Lotissement San boviéri 13120 GARDANNE.